



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 8 novembre 2022 au local 262.

**Sont présents :**

**MEMBRES DU CONSEIL**

**Parents**

Annie Bilodeau (présidente)  
Mathieu Joyal (vice-président, représentant au comité des parents)  
Christine Jodoin  
Bianca Bourbeau  
Ahmed Yahiouche 18h20  
David Richard

**Substituts parents**

Véronique Racine  
Annie Blouin

**Personnel**

Carl Geoffroy (enseignant)  
Robert Chamberland(enseignant)  
Isabelle Cossette (enseignante)  
Yves Thibault (enseignant)  
Charlène Rivest (professionnel)  
Annick Martin (soutien)

**Personnel substitut**

**Élèves**

Janie Langlois  
Laurie-Ann Dallaire

**NON-MEMBRES DU CONSEIL**

**Équipe de direction**

Robert Jacob (direction d'établissement)   
 Caroline Rondeau, (direction adjointe, adaptation scolaire et Intervalle)   
 Mathieu Aubin (direction adjointe, 2<sup>e</sup> cycle)   
 Pierre-Olivier Demers Giroux (direction adjointe, 1<sup>er</sup> cycle)   
 Mélanie Beausoleil (gestionnaire administrative)

**Secrétaire**

Karine Savard

**Invités**

Adjani A. De Chatigny (stagiaire en enseignement)

**Personnes du public**

Léa-Pascale Lévesque   
 Richelle Dion  
 Jordane Barrette  
 Dalie Tremblay  
 Florence Gallant  
 Juliette Dyotte  
 Alyssia Robillard Baker  
 Jennifer Baker  
 Nadia Dupuis

La séance est ouverte à 18 h 01.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Christine Jodoin qui est secondé par M. Joyal d'adopter l'ordre du jour :

Tel que proposé

Modifié

- Ajout d'une activité au point 12.1;
- Le point questions du public sera traité après le point 1.

Il est proposé par Christine Jodoin et secondé par Annick Martin d'approuver l'ordre du jour modifié.

**CEBJ-221108-015**

**2. Questions du public**

Mme Nadia Dupuis, mère d'un élève fréquentant l'école, fait la lecture d'une lettre et pose une question :

Ma question est, qu'allez-vous faire avec des actions concrètes, pour démontrer à ces jeunes filles que vous croyez en elles, et que vous allez corriger la situation? Ainsi que redorer la réputation du programme qui était déjà bien établi au sein de l'ensemble des établissements scolaires? Nous sommes le mardi 8 novembre et la saison débute le dimanche

13 novembre. Je vous demande une réponse avant cette date afin de démontrer que vous prenez au sérieux le sort de votre programme de basketball féminin.

**Réponse :**

Tout d'abord, nous souhaitons vous assurer que nous croyons à tous nos programmes sportifs, artistiques et scientifiques.

L'action prise pour la gestion et la pérennité de nos équipes sportives a été d'embaucher une technicienne en loisirs qui s'occupera de faire la publicité. Cette personne aura la tâche d'assurer les communications entre les entraîneurs, les parents et les élèves des différentes équipes sportives de notre école.

En ce qui concerne la classification de nos équipes, le tout appartient aux différents entraîneurs. J'ai bien transmis le message à notre responsable afin qu'elle puisse effectuer un suivi auprès de l'entraîneur des benjamines afin de vérifier les possibilités. Nous souhaitons signifier que l'an passé, nous avons 2 équipes benjamine D3. Nous constatons que l'équipe a eu une année difficile et croyons qu'elles sont adéquatement classées afin de leur faire vivre des succès.

Nous mettons en pièce jointe le registre des parties de l'an passé et vous constaterez qu'elles n'ont pas une fiche gagnante, 174 points marqués contre 498 points marqués contre elles par les équipes adverses. Alors, nous pensons que le classement en D4 est le bon, suite à la première partie, advenant un gain significatif, nous verrons les possibilités d'un reclassement.

Nous travaillons dans le but de nous améliorer constamment pour être en mesure d'offrir un service adéquat aux élèves et à leurs parents.

Mme Martine Béliveau, mère d'un élève fréquentant l'école, a transmis un courriel à l'attention du conseil d'établissement :

Suite à la situation de violence totalement gratuite de la part d'un parent envers un arbitre lors d'une partie de football il y a quelques jours, est-ce qu'un membre du comité sportif (personne responsable et employée par l'école), ne pourrait pas être présente lors des activités sportives pour s'assurer que tout se passe pour le mieux pendant la partie et ce, tous sports confondus? Et le parent fautif aura-t-il des conséquences, parce que ce n'est pas le genre de comportement que l'école veut endosser j'espère?

**Réponse :**

Effectivement, nous ne pouvons pas tolérer ce genre de comportements lors des parties sportives de nos élèves. Nous sommes attristés de constater ces situations de violence et de manque de respect.

Soyez assuré que nous avons toujours, dans la mesure du possible, un responsable présent, lors d'événements sportifs ayant des élèves qui représentent l'école. La sécurité de nos élèves et de leurs parents est primordiale lors de nos événements.

**3. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 avril 2022**

Considérant que le projet de procès-verbal a été transmis par courriel aux membres, plusieurs échanges ont lieu sur le contenu de celui-ci. Certains membres souhaitent y apporter des modifications. Le vote est demandé, mais considérant qu'il n'y a pas entente entre les membres sur le contenu du procès-verbal, la présidente mentionne que celui-ci sera reporté pour discussion ultérieure et elle appuie sa décision sur le passage suivant, disponible dans le cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement à la page 13 de la formation obligatoire des membres :

« En cas d'avis partagés au sein du conseil, le président a deux options : il peut trancher, c'est-à-dire se prononcer en faveur ou en défaveur de la proposition; il peut aussi décider de reporter la décision étant donné la trop grande dissidence au sein du groupe et la difficulté à prendre une décision dans le meilleur intérêt des élèves. [...] »

Certains membres n'étant pas présents lors de la séance visée se questionne sur leur droit de vote. Il leur est mentionné qu'ils ont le droit de vote mais qu'ils peuvent s'abstenir s'ils ne sont pas à l'aise de voter.

Il est convenu que les propositions d'amendement seraient acheminées ultérieurement à la présidente.

#### **4. Lecture et adoption du procès-verbal du 31 mai 2022**

Considérant que le projet de procès-verbal a été transmis par courriel aux membres, certains échanges ont lieu sur le contenu. Des changements sont demandés par certains membres. Considérant qu'il n'y a pas d'entente sur les modifications à apporter, la présidente mentionne que celui-ci sera également reporté et cite le même passage qu'au point précédent.

#### **5. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 juin 2022**

Considérant que le projet de procès-verbal a été transmis par courriel aux membres, certains échanges ont lieu sur le contenu et il est convenu de déplacer une phrase pour faciliter la compréhension pour le lecteur.

Il est proposé par M. Joyal et secondé par Mme Bilodeau d'approuver le procès-verbal modifié.

**CEBJ-221108-016**

#### **6. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 juin 2022**

Considérant que le projet de procès-verbal a été transmis par courriel aux membres, il est proposé par M. Joyal et secondé par M. Thibault d'approuver le procès-verbal tel que présenté.

**CEBJ-221108-017**

#### **7. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022**

Considérant que le projet de procès-verbal a été transmis par courriel aux membres, il est demandé de modifier un élément dans l'ordre du jour qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Jodoin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal avec les modifications demandées.

**CEBJ-221108-018**

#### **8. Point de la présidence**

##### **8.1. Courrier**

Aucun courrier.

##### **8.2. Discussion sur la compréhension des capsules (formation obligatoire)**

La présidente demande aux membres si ceux-ci ont bien écouté les capsules de la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement et si certaines questions demeurent. Elle explique la structure de la documentation aux membres. Un lien a été publié sur Facebook pour les capsules 1-2-3.

Il est demandé à quoi correspond l'année financière d'une école. Il est répondu que l'année financière est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Mme Blouin, présente dans le public et parent substitut, mentionne que les documents ne lui ont pas été acheminés. Il est répondu que la situation serait corrigée.

#### **9. Point(s) du représentant au comité de parents**

Le représentant au comité de parents informe les membres que le CSS des Samares travaille actuellement sur le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui devrait être prêt pour juin 2023. Le CSS a également consulté les parents sur le projet de calendrier scolaire 2023-2024. Une copie a été remise aux membres en mentionnant de ne pas diffuser l'information.

#### **10. Point(s) des représentants des élèves**

La présidente du conseil des élèves fait part aux membres des projets entrepris par le conseil des élèves. Il est fait mention notamment qu'une guignolée serait organisée avant Noël pour amasser des denrées (denrée alimentaire non-périssable, jouets et produits sanitaires) pour offrir ceux-ci aux familles des élèves de notre école dans le besoin. Un tirage sera organisé pour les élèves participants. Il est aussi question d'installer un sapin pour que les élèves puissent déposer leurs dons dessous.

La vice-présidente du conseil des élèves explique aux membres que le prix du tirage pour la guignolée sera une nuit à l'école. Trois adultes seront présents pour la surveillance au gymnase, à la cafétéria et à l'agora. Les élèves participants pourront inviter un ami et devront apporter leur matériel (sac de couchage, oreiller, etc.) Des jeux de société et la projection d'un film sont prévus. Pour les repas, le souper reste à déterminer et pour le déjeuner ce sera la vie étudiante qui prendra en charge celui-ci. Une lettre aux parents sera transmise.

## **11. Point(s) de la direction**

La direction mentionne que les élèves du conseil des élèves ont été assermentés le 7 novembre dernier.

Il est mentionné qu'une technicienne en loisirs vient d'être embauchée et a débuté la semaine dernière et est responsable des activités sportives parascolaires. L'école a fait l'achat de bornes interactives qui seront installées sous peu sur les différents étages et à l'administration. Une agente de bureau sera formée à cet effet sous peu. Ces bornes interactives permettront la diffusion d'informations à l'attention des élèves et du personnel (événements, parties et résultats sportifs, etc.). Éventuellement, les inscriptions aux activités parascolaires pourront être faites à partir de ces bornes.

### **11.1. Grille-matières**

La grille-matière est présentement en élaboration. Les échanges sont débutés par l'entremise du comité grille-matière. Les élèves ont également été consultés sur leurs intérêts pour des cours optionnels. Ceux-ci sont tributaires des locaux disponibles et de la disponibilité d'un enseignant légalement qualifié pour en faire l'enseignement. Plusieurs options sont envisagées pour être en mesure d'avoir suffisamment de locaux.

Les options de l'an passé sont également à revoir selon l'intérêt des élèves et la disponibilité d'un enseignant légalement qualifié pour enseigner la matière. Si ces 2 critères ne sont pas rencontrés, il y a une possibilité de fermeture de l'option.

La grille-matière doit être terminée pour le 21 janvier 2023.

## **12. Attributions du conseil**

### **12.1. Activité avec ou sans dérangement**

Considérant qu'un document contenant les activités votées par courriel a été transmis aux membres par courriel avant la séance et qu'aucune question n'est posée, voici les votes obtenus :

- Pour 8/13
- Contre 0/13
- Abstention 5/13

(Prendre note que les élections pour le conseil des élèves n'avaient pas eu lieu au moment de l'envoi du courriel.)

Considérant que le tableau d'activités pour information a été transmis aux membres avant la séance, il est demandé si ce sont des activités sans dérangement à l'horaire et il est répondu oui. Aucune autre question n'est posée sur ce tableau.

Considérant que le tableau d'activités avec dérangement à l'horaire a été transmis par courriel avant la séance, quelques questions sont posées généralement sur la clientèle ciblée pour certaines activités. Des précisions sont demandées sur la mesure budgétaire utilisée pour une activité. Celle-ci est expliquée aux membres.

Il est proposé par Mme Bilodeau et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes d'activités avec dérangement à l'horaire.

### **CEBJ-221108-019**

Une demande d'activité tardive est présentée aux membres, celle-ci sera ajoutée au tableau des activités avec dérangement. Il s'agit d'une partie de soccer contre l'école le Prélude pour les élèves en concentration soccer en décembre. L'enseignant a obtenu les signatures requises de la part des membres de l'organisme de participation des enseignants. Aucune question n'est posée.

### **CEBJ-221108-020**

## **12.2. Demande de projet de financement**

Considérant que le tableau des demandes de projet de financement a été transmis aux membres avant la séance, 2 éléments sont soulevés. Le financement par catalogue se fait en remettant celui-ci aux parents tout en sensibilisant les élèves pour qu'ils participent à la collecte de fonds.

Il est demandé ce qu'il advient des sommes amassées si l'activité n'a pas lieu. La procédure est présentement en révision, nous sommes en attente de précisions à ce sujet. Par contre, pour les campagnes de financement pour les voyages, il est maintenant demandé de faire les paiements directement aux agences de voyages, en lien avec le règlement sur les agents de voyage (chapitre A-10). Ceux-ci pourront placer les sommes en fiducie. Il est aussi conseillé aux parents de faire le paiement des sommes dues à l'agence de voyages directement.

Il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de projets de financement tel que présenté.

**CEBJ-221108-021**

## **12.3. Demande de dépense au fond 9**

Considérant que le tableau des demandes de dépenses au fond 9 a été transmis par courriel aux membres avant la séance et qu'aucune question n'est posée, il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de dépenses au fond 9.

**CEBJ-221108-022**

## **12.4. LIP 96.22**

Considérant l'article 96.22 de la *Loi sur l'instruction publique* qui requiert la consultation du conseil d'établissement sur les besoins de l'école en biens et services, les besoins d'amélioration, d'aménagement, de construction, de transformation ou de réfection des locaux ou de l'immeuble, un document incluant les demandes qui seront faites au CSS a été transmis aux membres par courriel avant la séance. Aucune question n'est posée.

Il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes en lien avec l'article 96.22 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**CEBJ-221108-023**

## **12.5. Transport – Tournoi**

Considérant que les transporteurs ne soumissionnent plus à la pièce, il est difficile de déterminer un prix pour le transport lors de tournois, notamment pour les tournois de hockey et de soccer. Il est mentionné que des frais d'au maximum 20\$ par élève seront facturés aux parents d'élèves qui participeront à ces tournois. Il est demandé aux membres d'approuver cette procédure afin de faciliter la facturation aux parents. Les membres seront informés de tout frais excédentaire.

Il est résolu à l'unanimité d'approuver les frais de transport pour les tournois n'excédant pas 20\$ par élève.

**CEBJ-221108-024**

## **12.6. Ventilation sportive**

Considérant que le tableau de ventilation sportive pour la saison d'automne du basketball masculin et la saison d'automne du football a été transmis aux membres avant la séance et qu'aucune question n'est posée, il est résolu à l'unanimité d'approuver les deux ventilations sportives présentées.

**CEBJ-221108-025**

## **12.7. Évaluation de la rencontre**

Les membres sont informés qu'un lien leur sera transmis pour évaluer la séance.

## **13. Date de la prochaine séance**

Il est convenu que la prochaine séance se tiendra le 17 janvier 2023 à 18 h.

#### **14. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Joyal et secondé par Mme Jodoin de mettre fin à la séance à 20 h 35.

#### **CEBJ-221108-026**

À des fins d'information, le projet d'ordre du jour du 8 novembre 2022 est déposé pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

---

Robert Jacob jr.  
Directeur de l'école

---

Annie Bilodeau  
Présidente

---

Karine Savard  
Secrétaire des séances



**ORDRE DU JOUR**

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
2- Lecture et adoption du procès-verbal du 5 avril 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
3- Lecture et adoption du procès-verbal du 31 mai 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
4- Lecture et adoption du procès-verbal du 14 juin 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
5- Lecture et adoption du procès-verbal du 22 juin 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
6- Lecture et adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022	Adoption	5 min	Mme Bilodeau
7- Question du public	Information	15 min max	Mme Bilodeau
8- Point(s) de la présidence	Information		Mme Bilodeau
8.1- Courrier	Information	5 min	Mme Bilodeau
8.2- Discussion sur la compréhension des capsules (formation obligatoire)	Information	20 min	Mme Bilodeau
9- Point(s) du représentant au comité de parents	Information	10 min	M. Joyal
10- Point(s) des représentants des élèves	Information	10 min	J. Langlois
11- Point(s) de la direction			M. Jacob
11.1- Grille-matières	Information	10 min	M. Jacob
12- Attributions du conseil			
12.1- Activités avec ou sans dérangement	Approbation	5 min	M. Jacob
12.2- Demande de projet de financement	Approbation	5 min	M. Jacob
12.3- Demande de dépense au fond 9	Approbation	5 min	M. Jacob
12.4- LIP 96.22	Approbation	10 min	Mme Beausoleil

12.5- Transport - Tournoi	Approbation	5 min	Mme Beausoleil
12.6- Ventilation sportive	Approbation	5 min	M. Jacob
12.7- Évaluation de la rencontre	Évaluation	5 min	Mme Bilodeau
13- Date de la prochaine séance	17 janvier 2023	1 min	Mme Bilodeau
14- Clôture de la séance	Adoption		Mme Bilodeau

*Robert Jacob jr*

---

**Directeur de l'école**

*Annie Bilodeau*

---

**Présidente**

## Basketball B F D3 (2021-2022) • Barthélemy-Joliette 2

Pos	Équipe	MJ	V	D	PP	PC	PTS	PTS Eth	PTS tot
1	Barthélemy-Joliette 1	9	9	0	479	176	27	18	45
2	Félix-Leclerc	9	8	3	418	230	18	18	36
3	Saint-Jérôme	9	3	6	236	403	9	18	27
4	Barthélemy-Joliette 2	9	0	9	174	498	0	18	18

## Calendrier de l'équipe

#	Date	Heure	Visiteur	Résultat	Receveur	Endroit
BF3-001	Sam 2021-11-13	9:00	Barthélemy-Joliette 2	27 - 74	Félix-Leclerc	📍 É. sec. Félix-Leclerc
BF3-003	Sam 2021-11-13	13:00	Saint-Jérôme	44 - 36	Barthélemy-Joliette 2	📍 É. sec. Félix-Leclerc
BF3-006	Dim 2021-12-05	11:00	Barthélemy-Joliette 2	10 - 56	Barthélemy-Joliette 1	📍 École polyvalente Saint-Jérôme
BF3-006	Dim 2021-12-05	15:00	Félix-Leclerc	56 - 20	Barthélemy-Joliette 2	📍 École polyvalente Saint-Jérôme
BF3-017	Mar 2022-03-15	19:30	Barthélemy-Joliette 1	57 - 8	Barthélemy-Joliette 2	📍 École Barthélemy-Joliette
BF3-014	Dim 2022-03-27	11:00	Barthélemy-Joliette 2	9 - 65	Félix-Leclerc	📍 École Barthélemy-Joliette
BF3-015	Dim 2022-03-27	13:00	Saint-Jérôme	47 - 21	Barthélemy-Joliette 2	📍 École Barthélemy-Joliette
BF3-009	Sam 2022-04-09	9:00	Barthélemy-Joliette 2	21 - 37	Saint-Jérôme	📍 École Barthélemy-Joliette
BF3-010	Sam 2022-04-09	11:00	Barthélemy-Joliette 1	82 - 22	Barthélemy-Joliette 2	📍 École Barthélemy-Joliette